



## *Calcul et validation des effectifs au 19/09/2019 par les directeurs d'école*

Les directeurs d'école peuvent procéder au calcul et à la validation de leurs effectifs dans ONDE à compter de **la date d'observation, fixée cette année au 19 septembre 2019, et jusqu'à échéance de la date limite de validation, soit jusqu'au 23 septembre 2019 inclus.**

Dès le jour de la rentrée, les directeurs d'école :

- **terminent l'enregistrement exhaustif des admissions définitives, avec une date d'effet comprise entre lundi 02 septembre 2019 et la date du jour.**

Plus précisément, il s'agit de :

- vérifier que les élèves déjà scolarisés dans l'école l'année précédente (élèves restés dans l'école) sont bien à l'état "admis définitif" au titre de l'année 2019/2020 et qu'ils possèdent un INE;
- enregistrer les admissions définitives des nouveaux élèves présents dans l'école;
- enregistrer les radiations des élèves qui ne se sont pas présentés à la rentrée\*, **dans un délai de 8 jours au plus après la rentrée**, de manière à permettre au directeur de l'école d'accueil de procéder à leur admission définitive.  
*\* Il s'agit des élèves scolarisés dans l'école en 2018-2019 et dont le départ de l'école n'a pas été porté à la connaissance du directeur d'école avant la rentrée.*

- **finalisent la répartition de tous les élèves**

Il convient de vérifier que tous les élèves présents dans l'école sont répartis dans une classe et, à défaut, de procéder à leur répartition.

- **s'assurent de l'attribution d'un INE à chaque élève "admis définitif" dans l'école avant lundi 23 septembre 2019 minuit, date limite de validation des effectifs qui marque l'aboutissement des opérations dans ONDE.**

Il importe de vérifier que :

- **dans le seul cas des écoles publiques**, les constitutions de dossier unique se sont bien passées. En cas de blocage de la procédure d'admission définitive, il est impératif de compléter les données nécessaires à l'attribution (ou vérification) de l'INE ou de traiter les doublons identifiés au sein de l'école (menu "Elèves > Admission > gestion de l'admission définitive > Traitement des admissions définitives bloquées")
- **l'attribution de l'INE est effective pour les nouveaux présents dans l'école** : l'indicateur "en attente d'INE" du bloc "Effectifs 2019-2020" de la page d'accueil (vision "Mon tableau de bord") est à zéro.

Il faut compter un délai de 24 heures (voire 48 heures) entre l'envoi à la BNIE de la demande d'INE faisant suite à l'admission définitive et le retour de l'INE dans ONDE, quand il n'y a ni litige, ni erreur à corriger. En cas de retard, il est nécessaire de contacter le gestionnaire de la BNIE de la DSDEN.

## RECOMMANDATION

➔ **Il est vivement recommandé aux directeurs d'école de terminer l'enregistrement des admissions définitives et des répartitions des élèves au plus tard le 19 septembre 2019 minuit, de manière à :**

- prendre en compte le cas échéant un délai de traitement des dernières demandes d'attribution/vérification d'INE par la BNIE supérieur à 48 heures, en raison d'un nombre important de litiges ou d'erreurs,
- parvenir **dans ONDE** à la validation des effectifs correspondant à l'effectif réel de l'école.

**En effet, pour rappel, un élève est pris en compte dans le calcul et la validation des effectifs effectués dans ONDE uniquement s'il a été admis définitivement et réparti dans une classe au plus tard à la date d'observation (19 septembre 2019) et s'il a un INE vérifié au plus tard à la date limite de validation des effectifs (23 septembre 2019).**

➔ **Pour les directeurs d'école du privé utilisant l'interface "Constat de rentrée", la dernière importation de données en provenance du logiciel de gestion doit être réalisée au plus tard le 18 septembre 2019 pour une intégration des données dans ONDE au plus tard le 19 septembre 2019.**

En effet, l'intégration des données du privé dans ONDE est programmée automatiquement dans la nuit suivant la demande de leur importation.

## Le calcul des effectifs par les directeurs d'école (publique et privée)

Sur la page d'accueil de l'application, en vision "Mon tableau de bord", les directeurs d'école disposent d'un "pas à pas" dans le bloc "Les constat des effectifs", fil d'Ariane pour le calcul et la validation des effectifs.

Les constats des effectifs						
Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
03/09/2018	DASEN	20/09/2018	24/09/2018			

Le bloc "Les constat des effectifs" affiche **les échéances de la campagne**, dès sa création (02/09/2019) par la DSDEN, dans les colonnes "Observation" (19/09/2019) et "Limite de validation" (23/09/2019).

**A échéance de la date d'observation, le bouton "Calculer"** apparaît dans la colonne "Validation" pour rappeler au directeur d'école qu'il peut désormais lancer le calcul des effectifs constatés.

Les constats des effectifs						
Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
03/09/2018	DASEN	20/09/2018	24/09/2018	Calculer		

Un clic sur le bouton "Calculer" permet un **accès direct à l'écran du calcul des effectifs constatés**, déjà **pré-rempli avec les éléments de la campagne**.

The screenshot shows the 'Calcul des effectifs constatés' interface. It includes a 'Nouveau calcul' section with the following elements:

- Année scolaire:** A dropdown menu set to '2018-2019'.
- Demande de l'EN ou du DASEN:** Radio buttons for 'Oui' (selected) and 'Non'.
- Demande faite aux directeurs:** A dropdown menu showing 'demande du DASEN du 03/09/2018 - date d'observation : 20/09/2018 - date limite de validation : 24/09/2018'.
- Critères de ventilation:** Checkboxes for 'Par classe' and 'Par regroupement', both checked.
- Buttons:** A red 'Calculer' button and a grey 'Annuler' button.

Callouts with arrows point to these elements:

- 'Choisir l'année scolaire en cours.' points to the 'Année scolaire' dropdown.
- 'Cocher « Oui » à la demande du DASEN.' points to the 'Oui' radio button.
- 'Choisir la demande de l'IA DASEN relative au constat de rentrée 2019.' points to the 'Demande faite aux directeurs' dropdown.
- An arrow points to the 'Calculer' button.

Sur cet écran, le directeur d'école n'a plus qu'à lancer le calcul.

Après le calcul des effectifs, l'état des effectifs généré par l'application doit être enregistré pour être conservé.

**Calcul des effectifs constatés**

**État du 29/05/2018**

Année scolaire 2018-2019  
 Date d'observation 20/09/2018  
 Date limite de validation 24/09/2018  
 Demande de l'INEN ou du DASEN Oui

**Critères de ventilation**

Élèves répartis par niveau, classe (élèves répartis, admis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié)

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs totaux
CYCLE I	PETITE SECTION	PS-M5 Mme Point	9
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>9</b>
CYCLE I	MOYENNE SECTION	PS-M5 Mme Point	10
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>10</b>
CYCLE I	GRANDE SECTION	GS - CP Mme Mont	12
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>12</b>
CYCLE II	COURS PREPARATOIRE	GS - CP Mme Mont	14
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>14</b>
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix	10
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>10</b>
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix	11
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>11</b>
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN	7
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>7</b>
CYCLE III	COURS MOYEN 2EME ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN	13
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>13</b>
<b>TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS</b>			<b>86</b>

*Pour information*  
 Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE

0

**Élèves répartis par regroupement**  
 Aucun effectif pour les regroupements

Confirmez-vous cet état des effectifs ?

✓ Valider
✗ Annuler

Le directeur enregistre l'état des effectifs de son école.  
 Remarque : il peut enregistrer plusieurs états avant de valider ses effectifs

Le directeur vérifie que tous les élèves admis définitivement dans son école ont bien reçu leur INE et ont bien été répartis

Pour les écoles privées, l'écran est identique à la copie ci-dessus, à l'exception de la colonne "Nature de contrat" positionnée entre les colonnes "Classes" et "Effectifs".

Ces deux opérations ont permis de mémoriser les calculs des effectifs constatés dans la base de données. Elles peuvent être répétées à souhait, dans le délai de la date limite de validation des effectifs, jusqu'à ce que l'état reflète les effectifs réels de l'école.

**Le directeur d'école doit ensuite procéder à la validation de l'état d'effectifs.**

## Validation du calcul des effectifs par les directeurs d'école (publique et privée)

Dès enregistrement du premier état des effectifs relatif à la campagne, les informations portées par le bloc "Les constat des effectifs" de la page d'accueil sont **misés à jour** :

- accès direct vers l'état des effectifs le plus récent, via le lien posé sur la date de la (colonne) "Demande";
- remplacement du bouton "Calculer" par le bouton **"Valider"** dans la colonne "Validation" pour inviter le directeur d'école à valider l'état des effectifs le plus récent ;
- affichage des **"Effectif comptabilisé"** et **"Effectif non comptabilisé"** (pour défaut d'INE) ; possibilité d'accéder, via un clic sur le chiffre, à la liste détaillée des élèves dénombrés par l'indicateur.

Les constats des effectifs						
Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
03/09/2018	DASEN	20/09/2018	24/09/2018	<b>Valider</b>	85	0

NB : si le directeur d'école a effectué plusieurs calculs d'effectifs, **les autres états enregistrés restent accessibles, via le menu École > Calcul des effectifs.**

Validation d'un état d'effectifs constatés

État du 20/09/2018

Année scolaire 2018-2019  
Date d'observation 20/09/2018  
Date limite de validation 24/09/2018  
Demande de l'EN ou du DASEN Oui

Critères de ventilation

Élèves répartis par niveau, classe (élèves répartis, admis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié)

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs totaux
CYCLE I	PETITE SECTION	PS-MS Mme Point	9
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>9</b>
CYCLE I	MOYENNE SECTION	PS-MS Mme Point	10
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>10</b>
CYCLE I	GRANDE SECTION	GS - CP Mme Mont	12
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>12</b>
CYCLE II	COURS PREPARATOIRE	GS - CP Mme Mont	14
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>14</b>
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix	10
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>10</b>
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix	11
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>11</b>
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN	6
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>6</b>
CYCLE III	COURS MOYEN 2EME ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN	13
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>13</b>
<b>TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS</b>			<b>85</b>

Pour information  
Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE 0

Élèves répartis par regroupement  
Aucun effectif pour les regroupements

Êtes-vous sûr de vouloir valider cet état ?

**La validation est à confirmer pour être prise en compte.**

**Le directeur doit confirmer la validation de l'état des effectifs**

Pour les écoles privées, l'écran est identique à la copie ci-dessus, à l'exception de la colonne "Nature de Contrat" positionnée entre les colonnes "Classes" et "Effectifs".

La colonne **"Validation"** du bloc **"Les constats des effectifs"** de la page d'accueil présente la **date de validation**.

Le directeur d'école a **jusqu'au 23/09/2019 minuit (date limite de validation dans ONDE)** pour valider l'état correspondant à l'effectif de l'école, en cliquant sur le bouton "Valider".